

Les températures de l'après midi continuent leur baisse progressive vers des valeurs conformes aux normales cette dernière semaine. Les minimales reste stables légèrement au-dessus des normales. Mais ce qui marque surtout, c'est bien sûr le retour de la pluie depuis vendredi 20. Sur le poste de Beauvais ça ne fait un cumul mensuel que de 27 mm soit à peine 50% de la normale, mais concentré sur 5 jours. Sans être extrême cela commence toutefois à provoquer des débuts d'enneigements localisés en points bas de zones peu perméables.

Dans ces conditions, les derniers semis derrière maïs, betteraves, voire tournesols pas encore récoltés commencent à être difficiles en sols hydromorphe, mais restent malgré tout en assez bonnes conditions sur labours en sols plus filtrants qui ressuient encore rapidement. Les températures restent favorables à l'activité des ravageurs, tout de même perturbés par la pluie et le vent pour les aériens.

COLZA

Situations extrêmes

Des parcelles extrêmement développées pour la date, côtoient des situations anormalement peu développées encore au stade 4 à 5 feuilles. Dans ses situations en souffrance, on connaît les risques d'attaques de ravageurs accrus, de moindre tolérance à ces attaques, de risque de pertes hivernales, de moindre compensation après la reprise de végétation.

A l'inverse, dans les parcelles très développées on attend les ravageurs de pieds ferme, on se satisfait de voir une culture qui a déjà absorbé beaucoup d'azote, très étouffante vis-à-vis des adventices avec des feuilles qui vont tomber et qui viendront finir le travail. Mais le risque c'est d'entrer en carence azotée. En situation avec azote organique à libération progressive il n'y a pas trop d'inquiétude à ce jour. Dans les situations avec azote minéral, le risque est que l'engrais ai donné un coup de fouet et qu'il n'y ai plus rien. Enfin les situations très développées sans azote sont bien sûr plus à risque. Le risque d'un arrêt de végétation du fait d'une carence azotée est d'avoir des plantes qui « vieillissent » prématurément et auront plus de mal à la reprise, mais d'avoir plus de dégâts d'altises. En effet, les larves sentant les feuilles dépérir, vont se réfugier vers le cœur des plantes où elles font plus de dégâts alors que le froid les endort dans les pétioles. Il est donc important que ce soit le froid qui stoppe la végétation et non l'azote.

Evaluation de l'azote absorbé

Comme chaque année il est recommandé de mesurer les biomasses entrée et sortie hiver pour ajuster à la hausse ou à la baisse les niveaux de fertilisations azotées. Sans gel notable en vue il est un peu tôt pour commencer les mesures au champ, mais c'est le moment de passer commande si vous utilisez des outils de télédétection tels que MesSatimages. La commande se fait d'un simple clic si vous êtes sur MesParcelles et par l'ouverture d'un compte limité mais gratuit si vous n'utilisez cet outil de gestion (contact Sylvie Baltayan 07 88 96 26 87).

Altises : risque toujours faible à ce jour

Les infestations de larves restent à des niveaux inférieurs aux seuils de nuisibilité (Sce BSV) mais continuent de se développer au fil des éclosions suite aux vols passés. L'essentiel des pontes à éclore va sans doute être atteint sous peu. Si vous faites plusieurs tests Berlèse vous pouvez commencer à évaluer la situation, mais si vous n'en faites qu'un seul, mieux vaut certainement attendre la semaine prochaine pour éviter le risque de faux négatif. Pour l'instant les tests réalisés semblent en dessous des seuils.

Ne pas confondre avec les attaques de mouches sur la partie supérieure des racines/pivot. Les larves de mouche n'ont pas de (fausses) pattes, ne sont pas noires aux deux extrémités et on voit souvent un stilet à l'avant. Il n'y a rien à faire, et la nuisibilité est considérée faible.

BLE

Pucerons des nettoyages à prévoir

Avec le rafraichissement, le risque pasmmotettix alienus (cicadelle) est désormais négligeable même si l'on trouve encore des individus. Par-contre les pucerons sont parfois proches des seuils :

- Soit près de 10% des pieds sont colonisés
- Soit ils sont présents en parcelles depuis plus de 10 jours en semis précoces (facilitez et fiabilisez votre suivi avec des plaques jaunes engluées).

Sur pucerons vous pouvez utiliser par exemple [Cythrine L](#) à 0,25 L/ha.

Surveiller les limaces, qui peuvent localement être présentes notamment en sols motteux.

Réglementation prosulfocarbe

Attention avec les applications à venir après le 1^{er} novembre : les conditions d'utilisation du prosulfocarbe vont être plus restrictives. Reportez vous au message de la semaine dernière.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 24 octobre 2023 (BSV G.C. N°39), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Dumoulin, L.Godet, L.Légrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszkeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole. Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément muti-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »